Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 037-213702335-20260923-2026_09_23_09-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 23 septembre 2026 a été convoqué le 17 septembre 2026.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 23 septembre 2026, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Olivier CONTE, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Alain DELANCHY, Gamze AK, Mickaël CHAPEAU, Laurence LEFEVRE, Pascal TOSCH, Marylee HERVET, Olivier BLAIN, Jeanine METAIS, Christian BONNARD, Alain GARCIA, Thierry LEFEVRE, Stéphane AUDUSSEAU, Sandrine ZASSO, Isabelle LE FERON DE LONGCAMP, Aurélia DRAPEAU, Angélique LAROCHE, Amélie DUMONT, Cécile BICHON, Régis DUROUCHOUX, Mounir HABIB, Raphaël BICHON, Michel SOULAS, Cyrille JEANNEAU, Aïcha SELATNA, Elise TESSON, Thomas DELPLACE

Avaient donné pouvoir :

Mukerrem AK	**procuration à AK Gamze**
Yamna BRIMOU	**procuration à Mickaël CHAPEAU**
Abderahmane DJIBAOUI	**procuration à Cyrille JEANNEAU**

Absents : Benoît SANCHEZ, Nadia YAHYA-BEY

Secrétaire de Séance : Eloïse DRAPEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026

N° 2026 09 23 - 09

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL SITUE RUE DES BASTES, A L'ASSOCIATION DU VIEUX SAINT PIERRE

RAPPORTEUR : Madame Cécile BICHON

Vu l'avis de la commission Environnement espaces verts-propreté urbaine en date du 31/08/2026,

Vu la note de présentation transmise à chaque élu du conseil municipal,

Considérant qu'il s'agit de renouveler entre la ville et l'association du Vieux Saint-Pierre, représentée par sa présidente, Mme BONNARD, une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un terrain communal d'une superficie de 3 336 m².

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 037-213702335-20260923-2026_09_23_09-DE

Considérant que l'association « Le Vieux Saint-Pierre » exercera sur ce terrain des activités de jardinage ayant pour objectif la création et l'animation d'un jardin participatif.

Vu les modalités d'utilisation et les conditions de mise à disposition du terrain précisées dans les différentes dispositions de la convention jointe.

L'exposé de Madame Cécile BICHON entendu,

Le Groupe La Gauche Unie et Ecologistes présente un amendement à l'article 8 de la convention et propose de rédiger la phrase ainsi « l'association s'engage à laisser libre l'accès de cet espace à la population entre 8 h et 20 h »

Vote de l'amendement : CONTRE 24
POUR 6 (Michel SOULAS, Cyrille JEANNEAU, Aïcha SELATNA, Elise TESSON, Abderahmane DJIBAOUI, Thomas DELPLACE)

Monsieur Christian BONNARD ne prend pas part au vote.

Amendement rejeté à la majorité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** les termes de la convention de mise à disposition d'un terrain communal situé rue des Bastes, à l'association du Vieux Saint-Pierre, telle qu'annexée à la présente,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

<u>VOTES de la délibération</u> : Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Christian BONNARD ne prend pas part au vote.

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour , mois et an que dessus.

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 23 septembre 2026

Signé électroniquement par : Eloise DRAPEAU
Date de signature : 30/09/2026
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Secrétaire de Séance

Signé électroniquement par : Olivier CONTE
Date de signature : 30/09/2026
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Maire